

**EPCC « École Supérieure d'Art et de Design
Toulon Provence Méditerranée »
2, parvis des écoles Les Beaux-Arts Chalucet
83000 Toulon**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'EPCC ECOLE SUPERIEURE D'ART DE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE**

**SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU JEUDI 2 FEVRIER 2023**

NOMBRE DE MEMBRES		
19		
Présents	Représentés	Absents
09	6	4
<u>OBJET DE LA DELIBERATION :</u>		
N° 02-02-23-09		
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE AU WORKSHOP INTER ECOLES D'ART ET DESIGN AU PALAIS DE TOKYO		

L'an Deux Mille Vingt Trois et le 02 du mois de Février à **14h30**.

Le Conseil d'Administration de l'EPCC « École Supérieure d'Art Toulon Provence Méditerranée », a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Yann TAINGUY**.

ETAIENT PRESENTS :

Yann TAINGUY, Jean-Luc DELAUNAY, Patrick SIROT, Aurélie GIRARD, Pascal SIMONET, Gaston SECONDI, Stéphanie PETRALIA, Sébastien BOUDILLON, Louise NOEL.

ETAIENT ABSENTS REMPLACÉS (Suppléances)

Jean-Sébastien VIALATTE représenté par Nadine ESPINASSE,

ETAIENT ABSENTS REMPLACÉS (Mandats) :

Josy CHAMBON représentée par Jean-Luc DELAUNAY, François CARRASSAN représenté par Yann TAINGUY, Valérie MONDONE représentée par Nadine ESPINASSE Hélène ARNAUD-BILL représentée par Aurélie GIRARD Richard EVENCE représentée par Anne-Laure BARREIRO

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Dalia MESSARA, Jean-Pierre BLANC, Claude ARNAUD-GALLI, Marc LAURIOL,

**EPCC « Ecole Supérieure d'Art et de Design
Toulon Provence Méditerranée »
2, parvis des écoles Les Beaux-Arts Chalucet
83000 Toulon**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'EPCC ECOLE SUPERIEURE D'ART ET DE DESIGN DE TOULON PROVENCE
MEDITERRANEE**

SEANCE DU JEUDI 02 FEVRIER 2022

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

N° D'ORDRE : 02/02/23-09

OBJET :

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT
RELATIVE AU WORKSHOP INTER ECOLES D'ART ET DESIGN AU PALAIS DE
TOKYO**

Monsieur le Président expose :

Mes chers collègues,

Le workshop inter écoles d'art et design avec Benoît Piéron est organisé autour de l'exposition du Palais de Tokyo Exposé.es qui se tiendra du 16 février au 7 mai 2023. Par cette convention de partenariat, les différentes écoles s'associent au Palais de Tokyo pour la gestion et l'organisation de ce workshop qui se déroulera du lundi 20 mars au samedi 25 mars 2023 et qui a pour objet de permettre aux étudiants d'appréhender, découvrir, mobiliser des pratiques artistiques liées aux champs du VIH, des viralités, de la maladie et de la biopolitique.

Cette convention définit les modalités d'organisation, de gestion et de communication de ce workshop. La présente convention a pour objet de décrire les apports et obligations des parties : chaque école prendra directement à sa charge le déplacement de 6 étudiants maximum sur Paris et leur hébergement et versera 1000€ à l'école

supérieure d'art d'Aix-en-Provence qui financera ainsi le coût du workshop tel que détaillé en annexe 2 de la présente convention.

Après avoir entendu le rapport du Président,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée n°10/12/263 du 18 décembre 2010,

VU la délibération de la commission permanente du Conseil Départemental du Var n°G2S du 13 décembre 2010,

VU l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2010 créant un établissement public de coopération culturelle, à caractère administratif dénommé Ecole Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée,

CONSIDERANT qu'il convient d'approuver les modalités conventionnelles jointes à la présente exposées ci-dessus,

CONSIDERANT qu'il convient également d'autoriser Monsieur le Directeur à signer la convention ci-annexée,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 :

D'AUTORISER Monsieur le Directeur à signer la convention ci-annexée.

ARTICLE 2 :

DE DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2023.

Ainsi fait et délibéré les jours, ou mois et ans que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait à TOULON, en trois exemplaires, le 02/02/2023

Le Président du Conseil d'Administration
de l'Établissement Public de Coopération Culturelle
École Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence
Méditerranée

Monsieur Yann TAINGUY

